



## Deménagement : demande d'un règlement

Par **angepapillon**, le **11/01/2008** à **15:38**

bonjour, j'ai déménager en aout dernier du 54 en 88. j'étais depuis 1999 dans un logement HLM de l'opac (MMH) avec mes 3enfants.

on me réclame une somme d'environ 900 euros pour le sol,ily avait effectivement 2 cran, sinon, c'était juste des taches jaunies de la arque des meubles, lit armoire etc.

L'opac n'a pas fait refaire le sol, la nouvelle occupante a remis un revetement dessus.

L'opac me dit que ce chiffre n'est pas le moment des travaux,car j'avais réclamé des factures mais une estimation par rapport à des coefficients de vestusté .

Je viens d'avoir un recommande de leur part, me disant que si je ne paye pas rapidement l'affaire part au tribunal.

Je leur doit 570 euros, car la caution a déjà été retiré de lasomme initial.

Donc j'aimerais savoir si c'est normal ou non au bout de 8ans, de devoir régler cette somme, merci de votre réponse